

Délibération 24-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 13 février 2024	Nombre de délégués
Délibération n°24-06	En exercice : 7
Convocation : 6 février 2024	Présents ou représentés : 5
Objet : MAPA : MOE2023NORMANVILLE	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi treize février, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du six février deux-mil-vingt-quatre, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Jean-Marie MAILLARD
Monsieur François BRIZARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Excusés : M. Christophe ALORY

MARCHES & TRAVAUX

MAPA : MOE2023NORMANVILLE : Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du site dit "ST GAUD" sur la commune de Normanville (27) – Choix du prestataire

L'objet du marché est : Mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation d'un milieu aquatique sur la commune de Normanville. Restauration de la continuité écologique, restauration des fonctionnalités de la zone humide associée, réaménagement d'un milieu naturel destiné à la fréquentation du public. DIAG/AVS/AVP/PRO.

Pour la réalisation de ces travaux, une procédure adaptée a été lancée le 2 janvier 2024, sous la référence *MOE2023NORMANVILLE*, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,

La procédure retenue par le SMABI est :

- Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur la plateforme MAPA du conseil départemental de l'Eure (<https://marchespublics.eure.fr>).
- Date limite de remise des offres le 2 février 2024 à 19h00.

L'ouverture des plis a eu lieu dans les locaux du SMABI le 5 février 2024. Le critère des offres est jugé comme suit :

- 50% pour le prix,
- 50% pour la qualité technique des prestations.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, M. le Président propose de retenir les offres suivantes :

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Adresse électronique	Horodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale	Téléphone
EI. 1	CARICAIE	ACOMBE	PATRICK	caricaie@caricaie.fr	01/02/2024 3:56:42	FR -439115205 00031		0140333221
EI. 2	CONSEIL ETUDES EAU ESPACE ENVIRONNEMENT	COZILIS	Christian	marchespublics@ce3e.fr	02/02/2024 5:03:59	FR - 400901435 00034	2 bis Route de Conches 27180 Arnières-sur-Iton	0232625362

CECI EXPOSE,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil syndical est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Président applique les décisions du conseil syndical et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 5 février 2024,

Vu l'analyse des offres présentée durant ce conseil syndical,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- **DECIDE** de retenir le prestataire suivant : BIEF CARICAIE pour un montant de 81 270,00 € TTC et engager les éléments de mission présentés,
- **APPROUVE** les clauses du marché définies ci-dessus à passer avec le prestataire cité ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

ADOPTE à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ